DÉPARTEMENT
DRÔME
COMMUNE

BOURG-LÈS-VALENCE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Convocation du 22/09/2023

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de conseillers présents	26
Nombre de conseillers absents	1
Nombre de pouvoirs	6
Secrétaire de séance : Thierry BELLE	

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :
Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Thierry BELLE, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Georges ISHACIAN , Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT

Sauf,
Dominique GENTIAL, pouvoir à Éliane GUILLON ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Audrey RENAUD ;
Manuel JAMAKORZIAN pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Mamadou DIALLO pouvoir à Marlène MOURIER ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Paolino TOLA ;
Patrick PAGNOUX, pouvoir à Agnès LAPEYRE ;
Christian ROZO

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Monsieur Belle, secrétaire de séance.

Madame le Maire remercie Madame Panse, Directrice Générale des Services pour ses bons et loyaux services. Elle quitte la collectivité et prendra prochainement ses fonctions de Directrice des Ressources Humaines adjointe au Conseil Départemental de la Drôme. Madame Panse sera remplacée le 1er décembre prochain par Madame Troncy, actuellement Directrice Générale des Services de la Ville de Montmélian en Savoie. La nouvelle Directrice de la commande publique, des finances et des ressources informatique, Madame Bos, prendra ses fonctions le 15 octobre 2023. Elle vient du Département de l'Ain avec une grande expérience en matière juridique, financière et marchés publics. Le poste de chargé de partenariats et de financements externes rattaché à la Direction Générale a été repris depuis le 1er septembre par Madame Rousset, remplaçante de Madame Olivier qui a pris de nouvelles fonctions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les recrutements pour le poste de Directeur de l'Aménagement Urbain ainsi que celui de responsable voirie sont toujours en cours et seront bientôt finalisés.

Monsieur Pailhès remercie Madame le Maire pour ces informations. Il remercie Madame Panse et souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants. Il remercie également Madame Leboulanger, Directrice de l'Aménagement Urbain qui a quitté la collectivité cet été.

Madame le Maire fait un rappel au sujet du temps de parole mentionné dans le règlement intérieur du conseil municipal. Elle souhaite que le règlement voté et approuvé soit appliqué. Comme le stipule le règlement intérieur voté lors du conseil municipal du 28 avril 2021, il est prévu à l'article numéro 22 au sujet des temps de paroles : « pour chaque délibération, une présentation par le rapporteur et si nécessaire le Maire sans limite de temps. À l'issue de cette présentation, les élus de l'opposition qui souhaitent prendre la parole sont autorisés à s'exprimer en une intervention durant 10 minutes sans interruption par les élus de la majorité. Si nécessaire, des éléments seront apportés par Madame le Maire ou le rapporteur de la délibération pour une durée de 10 minutes également et sans interruption des élus de l'opposition. » Le règlement intérieur stipule expressément que : « Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire.»

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2023	Rapporteur **M. MOURIER**

Madame Ranc indique que lors du conseil municipal du 17 mai 2023, elle avait signalé que les élus de l'opposition n'avait pas reçu le procès verbal du conseil municipal du 13 décembre 2022 et qu'à ce jour il ne l'ont toujours pas reçu.

Madame Panse informe que le procès-verbal leur a été envoyé par mail dans l'été.
Après vérification, le procès-verbal a bien été transmis aux élus de l'opposition par mail le 2 août 2023.

Monsieur Pailhès signale que l'adoption de ce procès-verbal est caduc vu que les élus de l'opposition n'ont pas eu connaissance de celui-ci.

Madame le Maire indique que l'adoption de ce procès-verbal sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Madame le Maire cite les 4 premières délibérations relatives au jumelage. Comme il s'agit des villes jumelles de Bourg-lès-Valence et avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite aborder la situation de l'Artsakh, province qui a récemment été annexée par l'Azerbaïdjan.

Monsieur Pailhès souhaite avoir des précisions sur l'intervention de Madame le Maire. Est-ce qu'il s'agit de la présentation des délibérations citées ou bien un débat ? Il souhaite que l'ensemble des règles soient connus par l'ensemble des élus.

Madame le Maire indique que ce n'est pas un débat ni la présentation des délibérations citées. Comme pour l'intervention concernant les départs et arrivés des agents, il s'agit d'une information importante qu'elle souhaite aborder avant de commencer la présentation des délibérations. Dans le règlement intérieur, il n'y a pas de dispositions concernant les questions qui peuvent être abordées avant de commencer l'ordre du jour. Elle propose de le rajouter au règlement intérieur.

Monsieur Pailhès souhaite que les élus de l'opposition puissent également s'exprimer hors ordre du jour.

Madame le Maire confirme que même s'il s'agit d'une intervention hors ordre du jour, les élus de l'opposition peuvent intervenir sur le sujet en question comme pour le discours concernant les départs et arrivés des agents, l'opposition a pu s'exprimer.

Le blocus mené depuis plusieurs mois sur le corridor de Latchine, unique voie d'accès qui reliait l'Arménie et l'Artsakh, a littéralement coupé du monde et a affamer les quelques 120 000 habitants de cette enclave, majoritairement arméniens. Le 19 septembre dernier, les forces azerbaïdjanaises ont lancé une ultime offensive militaire de grande ampleur, qui s'est soldé par la capitulation des autorités arméniennes de l'Artsakh. La République de l'Artsakh a annoncé sa dissolution au 1er janvier 2024. Plus de 65 000 réfugiés arméniens de l'Artsakh ont d'ores et déjà fui l'Arménie. Alors que des centaines de véhicules font encore route vers le pays et malgré la promesse de l'Azerbaïdjan, de garantir leur droit, la crainte d'une véritable épuration ethnique des arméniens d'Artsakh vers l'Azerbaïdjan sous couvert de représailles contre de prétendus crimes de guerre demeure bien réels. Elle assiste a un génocide. En tant que Maire de Bourg-lès-Valence, terre d'accueil de la diaspora arménienne, elle rappelle au peuple arménien qu'il peut compter sur son soutien inconditionnel, bien qu'à des milliers de kilomètres, il devient essentiel de réaffirmer qu'elle ne les oublie pas et qu'elle se tient à leurs côtés.

Monsieur Pailhès et le groupe de l'opposition s'associent aux propos de Madame le Maire.

01. MISE EN ŒUVRE DES RELATIONS AVEC LES VILLES JUMELÉES	Rapporteur **R. TAFANKEJIAN**

Monsieur Tafankejian présente la délibération.

Monsieur Ishacian souhaite intervenir sur la situation de l'Artsakh, très touché de ce qu'il se passe y ayant séjourné plusieurs fois. Chouchi, ville avec laquelle a été signé un accord de partenariat, Stepanakert et Martakert sont des régions qu'il connaît et aujourd'hui elles disparaissent. On change leur nom, on change les lieux historiques, on les transforme ou on les rase. Et bien entendu, on déporte. 1915 n'est malheureusement pas terminé. Monsieur Ishacian est très ému. Il ne demande pas une minute de silence car pour lui le combat n'est pas encore fini. Les élus devront continuer à travailler afin d'amener les autorités à intervenir. L'Arménie est trop faible aujourd'hui sur le plan politique, sur le plan de l'État et aussi sur la gouvernance. Si on compte les habitants de cette région, 3 millions d'arméniens à peu près contre 80 millions d'azéries et de turcs. Le rapport de force est très compliqué. S'il n'y a pas d'intervention, mais non plus de belles paroles, et s'il n'y a pas une vraie intervention des occidentaux: la situation va être tragique. Malheureusement, ils ne sont pas rassasiés avec l'Artsakh. Les visées sur l'Arménie et sur le Syunik sont quelque chose de réel. Monsieur Ishacian espère se tromper mais malheureusement l'histoire fait qu'il y a de grandes chances que cela arrive.

Monsieur Ishacian indique que le comité de jumelage a permis de créer des liens solides avec les villes jumelles. Grâce à cette coopération longue et sincère, de nombreux projets ont été réalisés. Il salue le travail des bénévoles et des adhérents qui ont donné de leur temps pour la commune et leurs amis. Les relations établies entre les villes jumelles ont donné lieu à de nombreuses actions, notamment dans le domaine humanitaire et scolaire, comme l'ouverture en 2008 du centre de francophonie à Talin où les étudiants y apprennent le français. Fin mai dernier, la municipalité a pris la décision d'exclure les membres de l'opposition du déplacement en Arménie en évoquant la situation dangereuse du pays. De ce fait, ils ont été surpris d'apprendre dans un article de presse qu'une délégation entière ainsi qu'un journaliste s'était rendu sur place, déplacement bien loin d'un voyage dangereux en petit comité, affirmé par Madame le Maire lors du conseil municipal du 17 mai dernier. Ils tiennent à rappeler que lorsque leur groupe était majoritaire, le groupe d'opposition de Madame Mourier participait aux déplacements entre les villes jumelles. Lors du conseil municipal du 17 mai dernier, l'opposition avait interpellé Madame le Maire sur le devenir du comité de jumelage et des relations tendues avec la municipalité, ce à quoi Madame le Maire a répondu que tout allait bien. Après 2 ans sans subvention de la Ville, le comité de jumelage est en fin de vie. Le groupe de l'opposition avait proposé d'organiser une réunion entre les élus et les membres du comité de jumelage pour échanger sur l'avenir du comité, proposition refusée par la majorité. L'assemblée générale du 15 septembre dernier a confirmé le mécontentement des membres actifs du comité de jumelage, en rappelant les problèmes relationnels, leur désaccord sur le transfert des villes jumelles d'Allemagne à l'office du tourisme de Valence Romans Agglomération et le fait de garder en gestion exclusive le jumelage avec l'Arménie. Le groupe d'opposition votera contre cette délibération.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de l'évolution du comité de jumelage et non sa suppression. Cela s'explique par le vœu de Madame Léorat, Présidente du comité de jumelage de bientôt quitter la présidence, le manque d'adhérents et l'opportunité d'offrir une meilleure visibilité au jumelage en passant par un office du tourisme. L'avenir dira si ce partenariat amplifiera les actions à mener puisqu'il bénéficiera d'une communication plus large par le biais de tous les supports de communication que l'office du tourisme peut offrir. La Ville avec le comité de jumelage avait pour objectif de se jumeler avec une ville d'Italie, objectif qui n'a pu aboutir. L'office du tourisme favorisera l'aboutissement de ce projet. Madame le Maire salue Madame Léorat a qui elle a récemment remis la médaille d'or du tourisme ainsi que l'engagement des bénévoles de ce comité. Pour le jumelage avec les villes d'Allemagne, la loi du 1er juillet 1901 et la liberté d'association avec l'entité office du tourisme peut être appliqué

tandis que pour l'Arménie, au vu de la situation, il s'agit plutôt d'une coopération décentralisée. Madame le Maire insiste sur une répartition égale des actions menées pour l'Allemagne et pour l'Arménie. Afin de poursuivre l'engagement de Monsieur Piras en faveur du jumelage, l'office de tourisme travaillera avec l'appui d'une nouvelle association pour l'Allemagne présidée par Madame Piras, épouse de l'ancien Sénateur-Maire, qui sera aussi impliquée pour l'Arménie. Madame le Maire propose à Monsieur Ishacian de la rejoindre pour travailler sur la coopération décentralisée pour l'Arménie.

Monsieur Pailhès indique que Madame le Maire n'a pas répondu aux questions de Monsieur Ishacian. L'opposition souhaite connaître le caractère d'urgence de liquider une association en plein milieu de l'été, sans réunion préalable, alors qu'au mois de mai tout allait bien vu l'organisation d'un déplacement en Arménie au mois de juillet avec une délégation sous un format non cohérent avec celui évoqué lors du conseil municipal du 17 mai dernier ?

Madame le Maire étant sur la liste noire de l'Azerbaïjan avait décidé de partir sans les membres de l'opposition car il s'agissait d'un déplacement risqué. Elle était accompagnée de Monsieur Tafankejian, lui même arménien qui connaît parfaitement la situation du pays. Monsieur Jebourian et Monsieur Dimijian, membre du comité du jumelage, avait pour projet de se déplacer dans les villes jumelles. De ce fait, Madame le Maire leur a proposé de se joindre à eux à titre personnel. La présence d'un journaliste a permis d'apporter plus de visibilité sur la situation en Arménie. Il est venu en toute connaissance de cause et avec l'aval de son employeur. Faire un comparatif entre un jumelage avec l'Allemagne et un jumelage avec l'Arménie, pays en guerre n'est pas envisageable. Une coopération décentralisée permettra la possibilité de payer la professeure de français à Talin. Le trésorier ne peut autoriser un paiement dans le cadre d'un jumelage. Il n'y avait pas d'urgence, mais il fallait saisir l'opportunité. Elle a évoqué avec les bénévoles que l'information aurait pu être amenée différemment.

Monsieur Ishacian souhaite qu'à l'avenir les membres de l'opposition soient invités à participer aux déplacements en Arménie.

Adopté à la majorité
Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention(s) : 0

02. ACHAT D'UNE ACTION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE – OFFICE DE TOURISME VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION	Rapporteur **R. TAFANKEJIAN**

Monsieur Tafankejian présente la délibération.

Monsieur Pailhès s'interroge sur la continuité de la tenue des conseils municipaux dans la salle des mariages et non de la salle du conseil étant donné qu'il n'y a plus les restrictions dues au Covid.

Madame le Maire indique qu'il n'est pas prévu de réutiliser la salle du conseil et que la salle des mariages convient pour la tenue des conseils municipaux.

Monsieur Pailhès propose que la municipalité achète une deuxième action auprès de la SPL afin qu'il y ait 2 représentants, 1 représentant de la majorité et 1 représentant de l'opposition.

Madame le Maire précise que le nombre d'actions n'est pas lié au nombre de représentants.

Monsieur Pailhès souhaite qu'un membre de l'opposition siège au conseil d'administration de l'office du tourisme.

Madame le Maire propose à Monsieur Pailhès de prendre contact avec le Président de l'office du tourisme afin d'intégrer l'association. Valence Romans Agglomération nommera le représentant lors du conseil communautaire.

Adopté à la majorité
Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention(s) : 0

03. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA SPL – OFFICE DE TOURISME VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION	Rapporteur **N. GUIBOUD**

Madame Guiboud présente la délibération.

L'opposition ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité
Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention(s) : 0

04. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ARMÉNIE	Rapporteur **R. TAFANKEJIAN**

Monsieur Tafankejian présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

05. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Guillon explique que la section de fonctionnement s'élève à 96 862 € en dépenses comme en recettes. La section d'investissement est équilibrée à 273 100 €. Il s'agit d'ajuster quelques recettes par quelques dépenses.

Adopté à la majorité
Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention(s) : 0

06. MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT AP/CP – PROJET URBAIN – BUDGET VILLE	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Guillon explique qu'il s'agit d'un AP/CP du projet urbain comprenant, l'aménagement des berges, la passerelle, la ViaRhôna et le belvédère. La globalité de ces éléments oblige à porter le montant 16 250 000 € avec un ajustement sur 2023 de 4 123 428 € et de 250 000 € sur 2024. Cet ajustement est motivé principalement par la révision des prix.

Monsieur Pailhès indique que la veille des élections, la municipalité s'était engagée à ne plus investir dans ce projet. Lors du conseil municipal du 1er février 2023, une délibération d'ajustement d'AP/CP a été présenté pour un montant de 15 300 000 € soit + de 3 000 000 € de plus. Ce soir une nouvelle délibération d'ajustement d'AP/CP est présentée pour un montant

de 16 250 000 €. Ce qui correspond à une augmentation de 40 % de l'AP/CP depuis le début du ce projet soit plus de 4 271 000 € d'ajustement.

Madame Guillon indique que le montant de 15 300 000 € ne correspond pas à une délibération en date de 2023 et invite Monsieur Pailhès à revoir les délibérations en question. En février 2023, il y a eu un ajustement au niveau des années car au vu des retards de travaux, la municipalité n'a pas pu payer les sommes prévues. Elle rappelle le contexte sanitaire et économique qu'a subi ce projet depuis la Covid et l'inflation qui a fortement impacté les prix et les mécanismes d'ajustement, ce qui a en effet nécessité des ajustements conséquents. La municipalité reste vigilante lors de la révision des avenants et veille à négocier afin de minimiser les coûts supplémentaires. Elle rajoute que malgré les dépenses, la Ville est en constante recherche de financements.

Madame le Maire rappelle que le montant de 16 250 000 € ne comprend pas seulement le projet de la passerelle mais comprend l'aménagement des berges, la ViaRhôna, le belvédère, la guinguette, le dévoiement de la route départementale et la passerelle.

Monsieur Cluzel rappelle que dans le BLV Mag N°182 de septembre 2017, la municipalité avait inscrit que le début des travaux serait prévu au printemps 2018 et que la fin des travaux devait avoir lieu deuxième semaine 2019, or nous sommes bientôt en 2024. Le coût prévisionnel des travaux avait été évalué à 7 000 000 € dont 2 800 000 € pour la passerelle et 4 200 000 € pour l'esplanade et le parc. Aujourd'hui cette somme a été multiplié par 2,5 %.

Madame le Maire assure que ce projet n'impacte pas les Bourcains car elle s'est engagée à ne pas augmenter la taxe foncière.

Adopté à la majorité
Résultat du vote : Pour : 24 ***Contre : 8*** ***Abstention(s) : 0***

07. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 ***Contre : 0*** ***Abstention(s) : 0***

08. ATTRIBUTION DE COMPENSATION – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 15 JUIN 2023	Rapporteur **E. GUILLON**

Départ de Monsieur Fugier, donne pouvoir à Monsieur Belle.

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 ***Contre : 0*** ***Abstention(s) : 0***

09. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SALLES MUNICIPALES	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhès souhaite savoir si ce règlement a été présenté aux associations.

Madame Guillon indique que les modifications n'impacte pas l'utilisation des salles par les associations. Il s'agit d'un rappel des règles à respecter dans le cadre d'un prêt de salles.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

10. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE D'AIDES FINANCIÈRES COMMUNALES AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS AU SEIN DE COPROPRIÉTÉS CONCERNÉES PAR UN PROJET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE, SOUS CONDITION DE CONVENTIONNEMENT DE LEUR LOGEMENT	Rapporteur **M. MOURIER**

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

11. CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER AVEC L'ENSEIGNE INTERMARCHÉ DE BOURG-LES-VALENCE DANS LE CADRE DES FÊTES DU RHÔNE 2023	Rapporteur **F. REVERDY**

Monsieur Reverdy présente la délibération.

Monsieur Cluzel s'interroge sur le fait d'adopter une délibération dont l'évènement en question a déjà eu lieu.
Madame Guillon indique que les négociations ont eu lieu après le dernier conseil municipal du 17 mai dernier. De ce fait, la délibération n'a pas pu être présentée avant l'évènement.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

12. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VILLAVERDE	Rapporteur **A. LAPEYRE**

Madame Lapeyre présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

13. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA CNR POUR L'AMÉLIORATION DE L'ITINÉRAIRE VIARHÔNA ENTRE L'ÎLE PARC GIRODET ET LA BASSE VILLE ET LE BELVÉDÈRE	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Elle ajoute que cette somme n'a pas été inscrite dans la décision modificative du budget ville présenté en délibération n°13 car la convention n'a pas encore été signée. Elle sera donc prochainement inscrite au budget.

Monsieur Tremblay indique que le groupe de l'opposition n'est pas favorable au trajet de déviation envisagé par la majorité. L'opposition demande qu'une étude de faisabilité soit menée avec l'ensemble des acteurs y compris les associations pour qu'une jonction Bourg-lès-Valence-Valence, comprenant le bassin des joutes puisse être réalisé. Il évoque le projet de délibération « Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Bourg-lès-Valence à Valence pour les travaux de la rue Pompéry » retirée de l'ordre du jour de ce conseil. Le groupe d'opposition souhaite connaître les crédits nécessaires à la sécurisation de la ViaRhôna étant donné l'état désastreux de la voirie du Vieux-Bourg, la rue Pompéry et la traversée de la descente de la rue de la Manutention située à Valence en dessous de la préfecture. Est-ce que la Ville de Bourg-lès-Valence a prévu ces travaux de sécurisation ? Comment cela va-t-il s'organiser ? Est-ce-que la majorité a déjà une idée du coût à la charge de la Ville ?

Madame Guillon indique que la rénovation des quais est prévue du rond-point de Valence jusqu'à l'entreprise Point P. Tant que les travaux de la passerelle ne sont pas terminés, il n'est pas judicieux d'entamer des travaux sur les quais. Avant le début de l'inflation, une estimation de 500 000 € avait été budgétée.

Monsieur Tremblay indique que le tracé de la ViaRhôna longe déjà le square Terisse derrière l'école située quai Thannaron et il arrive ensuite sur le parking.

Madame Guillon ajoute qu'un plateau traversant est prévu pour rejoindre la rue Pompéry afin que les vélos puissent circuler en toute tranquillité car les voitures n'y circulent pas. Ce plateau n'a pas encore été créé afin de ne pas l'endommager durant les travaux de la passerelle.

Monsieur Tremblay évoque la dangerosité de traverser le carrefour de la Manutention.

Madame Guillon indique que c'est pour cela que les vélos devront passer par le plateau traversant sécurisé de la rue Pompéry.

Monsieur Tremblay demande à Madame le Maire si l'inauguration de la passerelle est bien prévue fin février 2024.
Madame le Maire répond que l'inauguration aura lieu en mars 2024.

Monsieur Tremblay ajoute que la passerelle sera donc utilisable avant le début des travaux du plateau traversant et demande quand les travaux sont prévus.

Madame Guillon indique que le marché de travaux n'est pas encore lancé. Un travail avec les services de Valence Romans Agglo sont en cours d'étude par rapport aux réseaux.

Madame le Maire ajoute que la jonction de la ViaRhôna se situe sur Valence et non sur Bourg-lès-Valence. Or, la Ville de Valence ne souhaite pas investir 4 000 000 € pour une jonction de 600 mètres linéaires.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

14. MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Rapporteur **F. REVERDY**

Monsieur Reverdy présente la délibération.

Monsieur Ishacian indique que l'opposition a été invité à deux réunions. Lors de la première réunion, ils ont pu échanger sur la présentation d'un projet et lors de la deuxième réunion, le nouveau projet de règlement présenté n'était plus du tout le même. Les techniciens ont mené le débat et sont allés présenter le projet aux associations à la place des élus. L'opposition refuse de participer à ce type de réunion où la décision est une décision politique et où les élus ne présentent pas eux-mêmes le projet aux associations.

Monsieur Reverdy précise que l'opposition a été conviée à quatre réunions et qu'ils étaient présents à trois d'entre elles. La décision de la présentation du projet aux associations par les techniciens s'est faite naturellement et tout s'est bien déroulé.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

15. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU FOOTBALL CLUB DE BOURG-LÈS-VALENCE	Rapporteur **A. ESPRIT**

Monsieur Esprit présente la délibération.

Il cite les changements apportés à ces conventions. Dans la volonté d'apporter plus de visibilité aux associations et de renforcer les liens, il propose de rajouter que le montant voté des critères d'attribution ne peut être inférieur à 80 % de l'année N-1 et a contrario il n'y a pas de plafonnement si les associations évoluent en catégorie supérieur. Si l'association respecte ses objectifs, le versement se fera en 3 fois, soit 2 fois 40 % et 1 fois 20 %.

Monsieur Pailhès demande s'il est vrai qu'il a été demandé aux bureaux des associations de communiquer une liste précise des adhérents afin de savoir s'il sont Bourcains ou non Bourcains.

Monsieur Esprit explique que c'est en effet un critère du nouveau règlement d'attribution des subventions aux associations. Cependant, aucun fichier n'a été demandé notamment en raison de la norme RGPD. Il a été directement demandé aux bureaux le pourcentage d'adhérents bourcains comparé aux adhérents extérieurs.

Monsieur Pailhès tiens à féliciter les 2 champions de France, pour le judo Guillaume Aubert et pour les joutes Grégory Jourdan.

Monsieur Esprit félicite également ces 2 champions. Une attention en leur honneur sera dans les prochains BLV Mag. Madame le Maire a eu l'occasion de remettre la médaille de la Ville à Grégory Jourdan lors de la cérémonie des joutes.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

16. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE RHÔNE XV	Rapporteur **A. ESPRIT**

Monsieur Esprit présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

17. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION VALENCE BOURG BASKET	Rapporteur **A. ESPRIT**

Monsieur Esprit présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

18. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION HANDBALL DE BOURG-LÈS-VALENCE	Rapporteur **A. ESPRIT**

Monsieur Esprit présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

19. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION VALENCE BOURG TENNIS DE TABLE	Rapporteur **A. ESPRIT**

Monsieur Esprit présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

20. CONVENTION AVEC LE CENTRE MUSICAL	Rapporteur **G. AUDIBERT**

Madame Audibert présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

21. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX ET DES STAGES SPORTIFS – FERMETURE MERCREDIS ALSH ADOS	Rapporteur **N. GUIBOUD**

Madame Guiboud présente la délibération.

Monsieur Pailhès souhaite savoir si le nombre d'ETAPS a diminué depuis la prise de fonctions de Madame le Maire car c'est un sujet qui avait été abordé durant le mandat et pourquoi le centre ados ferme-t-il le mercredi ?

Madame le Maire explique que les ados ne viennent plus car ils ont d'autres occupations telles que des activités extérieures.

Monsieur Esprit indique qu'il y avait 3 ETAPS, dont 1 non renouvelé en raison d'une baisse importante de la présence des ados.
Monsieur Tremblay indique que lors du premier mandat de Madame le Maire, le départ de cet ETAPS avait été abordé. L'opposition avait signalé une crainte quant à la disparition de la totalité des postes ETAPS.

Madame le Maire indique qu'une réflexion a eu lieu avec une inspectrice de l'éducation nationale et un conseiller pédagogique, afin de déterminer les domaines prioritaires sur lesquels doivent intervenir les ETAPS, telle que la classe engagée sur l'opération génération jeux olympiques 2024, les animations « savoir rouler à vélo », l'escalade et pour les écoles qui n'accueillent pas d'ETAPS, un roulement d'intervention culturel a été instauré, notamment par le centre musical pour l'apprentissage de la musique et du cinéma d'animation par l'association L'Équipée.

Monsieur Cluzel demande si l'absence des ados les mercredis ne vient pas d'un problème de communication.

Madame le Maire indique que tout est bien diffusé sur les différents supports de communication de la Ville. Elle rappelle que la multiplication et la diversité des activités proposées à l'extérieur fait que le centre ados est moins demandé.

Adopté à la majorité
Résultat du vote : Pour : 24 ***Contre : 8*** ***Abstention(s) : 0***

22. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION D'UN CHANTIER D'INSERTION – ACTIVITÉ DE SÉCURISATION SCOLAIRE ÉCOLES ET COLLÈGE GÉRARD GAUD POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024	Rapporteur **G. AUDIBERT**

Madame Audibert présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 ***Contre : 0*** ***Abstention(s) : 0***

23. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES FAISANT SUITE À UNE ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES	Rapporteur **G. AUDIBERT**

Madame Audibert présente la délibération.

Monsieur Pailhès demande s'il est envisageable que la tarification évolue à la baisse.

Madame Guillon indique que si les tarifs de Valence Romans Agglo baissent et si le traitement des fonctionnaires baisse, une baisse des tarifs pourra être envisagée, ce qui n'est pas la cas. L'inflation continue sur l'achat de denrées alimentaires. Quant au traitement des agents, la municipalité applique la loi et reste dans l'attente d'un nouveau décret concernant la prime du pouvoir d'achat. Elle rappelle que le tarif du temps méridien comprend non seulement le repas mais également le temps de garde de l'enfant. Ce tarif est le même avec deux villes de l'agglomération, Valence et Romans.

Madame Audibert indique que sur le nouveau règlement, il est bien indiqué « tarif du temps méridien » et non plus « tarif cantine ».

Monsieur Pailhès indique que l'opposition a été sollicitée sur les dernières augmentations et demande si la municipalité a eu des retours des parents concernant cette augmentation.

Madame le Maire indique que sur les tarifs, pour les familles, il y a trois types de cas : ceux en augmentation, ceux inchangés et ceux en baisse. Il s'agit d'être en accord avec le tarif des communes de l'agglomération. L'ajout du coefficient CAF a rendu le calcul plus équitable.

Monsieur Tremblay précise que les familles qui payaient 1,90 € passent à 3,50 €, une augmentation considérable pour leur budget.

Madame le Maire indique que la municipalité et les services sociaux sont là pour aider les familles en difficultés financières.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 ***Contre : 0*** ***Abstention(s) : 0***

24. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

L'assemblée prend acte du rapport.

25. CRÉATION ET MODIFICATION DE POSTES	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 ***Contre : 0*** ***Abstention(s) : 0***

26. ADHÉSION À LA COMPÉTENCE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE DRÔME - SDED	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 ***Contre : 0*** ***Abstention(s) : 0***

27. COFINANCEMENT D'UNE PRESTATION INTELLECTUELLE PRÉALABLE À LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	Rapporteur **E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 ***Contre : 0*** ***Abstention(s) : 0***

28. AVIS RELATIF À L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2024	Rapporteur **T. BELLE**

Monsieur Belle présente la délibération.

Madame Ranc indique que l'ouverture de 10 dimanches durant l'année 2024 ne se justifie pas car il y a peu de demandes.

Monsieur Belle précise que 3 établissements en ont fait la demande.

Madame Ranc indique que le travail du dimanche a des conséquences sur la qualité de vie et les conditions de travail des salariés. L'opposition propose de réduire la liste en maintenant uniquement les dates de fin d'année.

Madame le Maire maintient toutes les dates proposées dans la délibération.

Adopté à la majorité
Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention(s) : 0

29. APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO	Rapporteur **M. MOURIER**

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

30. CONVENTION DE RÉSERVE FONCIÈRE AVEC EPORA	Rapporteur **M. MOURIER**

Madame le Maire présente la délibération.

Madame Ranc s'interroge sur différents points : quel est l'avenir de la carrière du Geai ? La Ville est-elle favorable à l'extension économique de la zone de l'Armailler ? Si SPIT quitte son tènement, est-ce-qu'une étude sera confiée à EPORA ? L'opposition souhaite être associée à cette réflexion et à cette étude, la commission urbanisme ayant été supprimée.

Madame le Maire précise qu'il y a une forte demande de logements sur la commune. Cette délibération concerne uniquement le foncier de la zone de l'Armailler. Il n'y a pas de projets mise à pratique cela sera une zone à urbaniser à vocation résidentielle. Madame le Maire invite l'opposition à échanger sur le sujet lors de la commission municipale préparatoire.

Madame Ranc indique que la commission municipale préparatoire ne suffit pas quand il s'agit d'avoir une réflexion en profondeur sur l'urbanisme. Elle demande combien de temps dure cette commission.

Madame Guillon indique que la commission municipale préparatoire dure le temps qu'il faut.

Monsieur Ishacian indique que le groupe d'opposition propose d'avoir un lieu pour pouvoir travailler, échanger et débattre sur les délibérations et non pour uniquement poser des questions.

35. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MONTÉLIER	Rapporteur **A. LAPEYRE**

Monsieur Esprit rejoint la salle du conseil.

Madame Lapeyre présente la délibération.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

36. AVIS RELATIF À LA CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE	Rapporteur **M. MOURIER**

Madame le Maire présente la délibération et propose d'y émettre un avis favorable.

Adopté à l'unanimité
Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE	Rapporteur **M. MOURIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Madame le Maire présente les décisions.

Le conseil municipal prendra acte des décisions suivantes :

Numéro de la Décision	**Objet de la Décision**	**Rapporteur**
2023-077-DC-SCP	Lot n°6 menuiseries extérieures - réhabilitation du groupe scolaire Moulin d'Albon- Avenant n° 2 (prestations supplémentaires)	E. GUILLON
2023-078-DC-SCP	Lot n°2 - Réhabilitation du groupe scolaire Moulin d'Albon – Avenant n°2	E. GUILLON
2023-079-DC-SCP	Lot n°7 – Réhabilitation du groupe scolaire Moulin d'Albon – Avenant n°2	E. GUILLON
2023-100-DC-SCP	Maintenance et exploitation des installations de chauffage et de climatisation dans les bâtiments communaux, attribution du lot n° 2	E. GUILLON
2023-101-DC-DGS	Acceptation devis : restauration Vierge à l'enfant	E. GUILLON
2023-102-DC-DGS	Demande de financements : restauration Vierge à l'enfant	E. GUILLON
2023-103-DC-DAF	Don d'un habitant	E. GUILLON

2023-104-DC-SCP	Réhabilitation du groupe scolaire du Moulin d'Albon, avenant n° 3 au lot n° 7	E. GUILLON
2023-105-DC-SCP	Réhabilitation du groupe scolaire du Moulin d'Albon, avenant n° 3 au lot n° 9	E. GUILLON
2023-106-DC-SCP	Accord-cadre Travaux de marquage routier, avenant n° 1 (prix nouveaux)	E. GUILLON
2023-110-DC-SCP	Accord-cadre Travaux de voirie – avenant n° 1 (prix nouveaux)	E. GUILLON
2023-111-DC-DAF	Réalisation d'une enquête de satisfaction	E. GUILLON
2023-115-DC-DAF	Tarifs piège à moustique	E. GUILLON
2023-120-DC-DAF	Modification régie centrale de recettes – virement	E. GUILLON
2023-123-DC-DAF	Avenant n°1 – Convention d'occupation M. CHAREYRE	E. GUILLON
2023-127-DC-DAF	Tarifs – travaux des services techniques	E. GUILLON
2023-136-DC-DAO	Fourniture et pose de climatisation dans les bureaux Hôtel de Ville / CTM	E. GUILLON
2023-138-DC-DAF	Convention d'occupation emplacements de parking au 50 avenue Jean Jaurès	E. GUILLON
2023-141-DC-DAF	Convention d'occupation logement au 9 rue Bourg Ouest	E. GUILLON
2023-143-DC-SCP	Réhabilitation du groupe scolaire du Moulin d'Albon, avenant n° 1 au lot n° 10	E. GUILLON
2023-147-DC-SAP	Reprises administratives 24 concessions Gay Lussac et Pavillon	E. GUILLON
2023-148-DC-DAU	Convention d'occupation domaine public – emplacement Île Parc Girodet vente à emporter galces et boissons fraiches	E. GUILLON
2023-149-DC-DAF	Demande de subvention auprès de la Région	E. GUILLON
2023-150-DC-SCP	Avenant 1 main courante girodet	E. GUILLON
2023-151-DC-DAF	Contrat assistance technique technique à la refonte des systèmes câblages VDI, téléphonie et réseau commutée IP	E. GUILLON

2023-153-DC-EDUC	Don fonds documentaire	G. AUDIBERT
2023-155-DC-SCP	Matériels d'espaces verts	E. GUILLON
2023-157-DC-SCP	Marché travaux passerelle, avenant n° 2	E. GUILLON
2023-158-DC-CSP	Instauration d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public à la charge du Club de tennis padel	E. GUILLON
2023-159-DC-DST	Acquisition de bancs pour le service des Fêtes et Cérémonies	E. GUILLON

Monsieur Tremblay souhaite connaître la date d'achèvement des travaux du groupe scolaire Moulin d'Albon suite aux différents avenants.

Madame Guillon indique que les travaux seront terminés en novembre prochain. La canicule du mois d'août a retardé les travaux.

Monsieur Tremblay indique qu'il a été remonté un problème de vitesse excessive et un problème de stationnement aux abords du groupe scolaire Moulin d'Albon. Est-il possible d'envisager de faire la sortie de l'école primaire côté parking ou de revoir les heures de sorties des maternelles et de primaires de manière à ce qu'il y ait une possibilité pour les parents de d'abord récupérer les enfants de la maternelle et ensuite récupérer les enfants du primaire ?

Madame Audibert rappelle que ce sont les enseignants qui décident des heures d'ouverture et de fermeture des classes. Lors d'un conseil d'école, il avait été rappelé aux parents qu'ils disposaient d'un parking avec chemin sécurisé qui mène à l'école mais la plupart d'entre eux préfèrent se garer devant l'école.

Monsieur Tremblay précise que s'il était imposé aux parents une sortie côté parking, cela inciterait les parents à se garer sur ce parking.

Madame le Maire ajoute que le parking serait tout de même saturé. Par rapport à la vitesse excessive, une réflexion est en cours avec le service voirie pour la mise en place de dispositifs.

Monsieur Tremblay ajoute qu'il y a un espace disponible le long des anciens appartements vers la cantine et qu'il pourrait être utilisé par le personnel des écoles.

Madame Guillon indique que pendant les travaux cette zone est fermée. Une fois que les travaux seront terminés et vu que les appartements ne sont plus occupés, la question sera étudiée.
Monsieur Pailhès souhaite en savoir plus sur la décision n°2023-111-DC-DAF concernant la réalisation d'une enquête de satisfaction coûteuse à faibles résultats et si la municipalité a prévues d'autre enquêtes. Au vu de la crise économique actuelle, l'opposition demande si un budget spécifique a été prévu pour l'inauguration de la passerelle ?

Madame le Maire indique que l'inauguration de l'ensemble de Girodet sera un événement marquant pour la Ville et que la municipalité restera vigilante sur les coûts que cela pourrait engendrer.

Madame le Maire clôture la séance à 21h50.

Secrétaire de séance

Thierry BELLE

Présidente de séance

Marlène MOURIER